

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques

ESPO

AGES2A

Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (sciences économiques, sociales et juridiques)



Gestion du programme

AGES Conseil de l'agrégation et de la formation continuée des enseignants

Objectif de la formation

Le diplôme d'agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur (AESS) est le titre requis pour enseigner une discipline au programme des trois dernières années de l'enseignement secondaire.

Les objectifs de formation sont définis en référence au métier d'enseignant et aux compétences professionnelles qu'il exige (cf. ci-dessous, contenu du programme).

- 1. Dès le début de la formation, les étudiants sont mis en contact avec le terrain scolaire et la réalité de l'enseignement. Cette immersion dans le milieu scolaire alimente deux séminaires d'analyse des pratiques observées et vécues par les étudiants dans le cadre de leurs stages (le Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages et le Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs). L'ensemble de la formation est donc construit, dès le départ, sur l'expérience acquise à travers les stages de façon à créer un aller-retour permanent entre la théorie et la pratique.
- 2. La connaissance d'une discipline, particulièrement nécessaire à son enseignement, ne suffit cependant pas à l'exercice de la profession. Celle-ci, à tout moment, prend appui sur de nombreuses compétences qui sont communes à tous les enseignants, par exemple : comprendre l'adolescent en situation scolaire, gérer le groupe-classe, connaître l'institution scolaire. Le programme de formation vise donc au développement de véritables synergies entre les cours transversaux (tronc commun) et les cours disciplinaires.
- 3. La formation didactique dans une discipline gagne à être ouverte à d'autres disciplines, ce qui suppose le développement chez les futurs enseignants de compétences relatives au travail en équipe. Le programme comprend donc plusieurs séminaires qui sont autant d'occasions de discussions et d'échanges entre étudiants de plusieurs agrégations afin de leur apprendre à confronter entre eux (et plus tard avec leurs collègues) leurs observations, leurs analyses et leurs pistes de solution.

Conditions d'admission

Pour être admis au programme, l'étudiant doit être inscrit en licence à l'UCL ou être titulaire d'un diplôme de licencié délivré par la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques ou de la Faculté de Droit ou d'un diplôme équivalent.

Admission, inscriptions, scénarios de formation

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'université sont reprises dans la partie "Renseignements généraux" de la page WEB : http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html

Outre l'inscription au rôle de l'UCL (Halles universitaires, Secrétariat des Étudiants), les étudiants sont tenus de s'inscrire au secrétariat du Conseil de l'agrégation et de la formation continuée des enseignants (AGES).

Inscriptions en étalement

Les programmes qui concernent l'agrégation couvrent une année d'études. Cependant, pour autant qu'il respecte un certain nombre de pré-requis fixés dans le déroulement chronologique du programme et l'alternance souhaitée entre certaines activités de formation, l'étudiant peut répartir les enseignements de son programme sur plusieurs années. Dans ce cas, les inscriptions sont prises en étalement.

Trois scénarios de formation

La formation des AESS est organisée selon trois scénarios:

- 1. **Agrégation intégrée** à la formation disciplinaire : l'étudiant réalise entièrement sa formation d'agrégation parallèlement à sa formation disciplinaire. L'étudiant est enregistré sous le couvert d'une inscription secondaire. Cette inscription en étalement est prise chaque année autant de fois que nécessaire jusqu'au moment de l'obtention du diplôme de base de 2e cycle.
- 2. Agrégation décalée mais partiellement intégrée à la formation disciplinaire : l'étudiant commence sa formation

- d'agrégation durant sa formation disciplinaire, mais il la termine après sa licence. L'étalement est maintenu une année après l'octroi du diplôme de 2e cycle.
- 3. **Agrégation reportée après la formation disciplinaire** : l'étudiant réalise entièrement sa formation d'agrégation après sa licence. L'agrégation reportée se déroule soit en un an, soit en étalement. L'étalement, sauf situation tout à fait particulière, ne dépasse pas deux années consécutives.

Contenu du programme

Conformément au Décret du 8 février 2001, le volume horaire de la formation est de minimum 300 heures. Le texte qui suit ne présente qu'un canevas général. Le programme complet des enseignements, la liste des cours et les cahiers des charges sont disponibles dans les Facultés et peuvent être consultés sur le site Web http://www.ages.ucl.ac.be

Le grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur pour les sciences économiques, sociales et juridiques n'est délivré qu'aux porteurs d'un diplôme de licence décerné par les Facultés des Sciences économiques, sociales et politiques et de Droit ou aux porteurs d'un diplôme équivalent.

A. Stages en milieu scolaire

AGES9001 Stage d'enseignement[60h] N. ou

AGES9009 Stage d'enseignement[60h] N.

- Stages d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs (min. 10h) en liaison avec le séminaire AGRE2100
- Stages d'observation et d'analyse des pratiques didactiques (min. 10h)
- Stages d'enseignement (min 40h).

Les stages d'enseignement sont normalement constitués de 40 "leçons" faisant l'objet d'une évaluation. Toutefois, un maximum de 10 de ces heures pourront être consacrées à d'autres activités pédagogiques. Les activités hors-leçons seront proposées par l'étudiant dans le cadre d'un projet, dont le contenu sera au préalable discuté et agréé par le Directeur des stages.

Contexte scolaire des stages : ils seront diversifiés du point de vue des formes d'enseignement, des sections, des publics, des niveaux d'âges des élèves.

Alternance des stages et des enseignements : dès le début de la formation, les stages s'articulent étroitement aux enseignements et sont organisés en alternance avec eux. Les deux Séminaires d'accompagnement et d'intégration des stages et le Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs constituent les lieux privilégiés d'articulation de la pratique à la théorie.

B. Cours

AGES2520

Les cours, exercices et séminaires sont structurés en un tronc commun à toutes les agrégations de l'UCL (sigle AGRE) et une partie spécifique à chaque agrégation (sigle disciplinaire). Les cours à sigle AGRE sont répétés à des moments différents. Les étudiants peuvent ainsi choisir de suivre ces cours au moment qui leur convient le mieux.

Réfléchir sur les pratiques d'enseignement et leur contexte

Partie A	spécifique	à la for	nation de licei	nce (15h)

Turne 11 specifique	a ta formation de ticence (15h)					
<u>AGES2321</u>	Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages (volet A) en sciences économiques et juridiques[15h]	Serge de Patoul, Françoise Lowie				
ou						
AGES2331	Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages (volet A) en sciences sociales[15h]	Annick Detry				
Partie B commune aux étudiants de plusieurs agrégations						
AGRE2200	Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages (volet B)[15h] (2 crédits)	Ghislain Carlier (coord.), Jean-Louis Dufays, Philippe Parmentier, Marc Romainville, Sophie Todoroff (supplée Cécile Vander Borght), Cécile Vander Borght				
<u>AGRE2100</u>	Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire	Etienne Bocquet, André Buron (coord.),				
	et de ses acteurs[15h] (2 crédits)	Christian Lannoye				
Concevoir, planifier et évaluer de pratiques d'enseignement et d'apprentissage						
<u>AGRE2211</u>	Didactique générale : théories et pratiques[22.5h] (2 crédits)	Philippe Parmentier, Marc Romainville (coord.), Cécile Vander Borght				
<u>AGRE2221</u>	Apprendre et enseigner avec les nouvelles technologies et exercices[15h+15h] (2 crédits)	Marcel Lebrun (coord.), Michel Lefftz, Costantino Maeder				
les exercices sont fa	ecultatifs					
AGES2320	Didactique des sciences économiques et commerciales[30h]	Anne Deroitte				
ou						
<u>DROI2320</u>	Didactique du droit[30h+15h]	Françoise Lowie				
ou						
<u>AGES2330</u>	Didactique des Sciences sociales[30h]	Colette Deleval				

Séminaire de réflexion sur le contenu des programmes

(sciences économiques et juridiques)[15h]

Anne Deroitte, Françoise Lowie

0	11

AGRE2320

AGES2521	Séminaire de réflexion sur le contenu des programmes	Annick Detry
	(sciences sociales)[15h]	

gestion d'un groupe[15h+7.5h] (2 crédits)

AGES2530 Communication des savoirs scientifiques[30h] Fabienne Thomas (supplée Philippe

Verhaegen), Philippe Verhaegen Séminaire de formation à la relation interpersonnelle et à la Béatrice Brou, Bernard Demuysere,

> Christian Lannoye, Christine Liesse, Pierre Meurens, Marie-Cécile Wagner

(coord.)

AGES2540 Exercices de micro-enseignement[15h] Bernadette Bailleux, Serge de Patoul

exercices obligatoires dans le programme AGES2A

AGRE2410 L'adolescent en situation scolaire[22.5h] (2 crédits) Anne d'Alcantara, Philippe van

Meerbeeck

AGRE2420 L'institution scolaire et son contexte[22.5h] (2 crédits) Etienne Bocquet, André Buron (coord.),

Dominique Grootaers

Évaluation - dispenses

Unités capitalisables

Le résultat d'un examen peut donner lieu à l'obtention d'une unité capitalisable dont la durée de validité est de 5 ans. L'examen sur une matière doit être présenté à l'une des sessions de l'année académique durant laquelle son enseignement a été suivi par l'étudiant.

Dispenses

Les étudiants qui, durant leur licence, auraient suivi un cours qui pourrait être jugé au moins équivalent à un cours du programme de l'agrégation peuvent demander, par requête écrite adressée au responsable du programme de l'agrégation, à être dispensés de suivre le cours concerné et, éventuellement, à être crédités des unités capitalisables correspondantes.